Communiqué de presse

Paris, le vendredi 03 août 2018

APPEL À CANDIDATURES
Talents Adami Jazz : une nouvelle formule en 2019 !
À l'honneur : une collaboration inédite

Les inscriptions sont ouvertes du 1er au 31 octobre 2018 inclus

Initiée en biennale en 2011, l'Adami renouvelle son opération Talents Adami Jazz. Cette nouvelle édition propose à un(e) jeune artiste de jazz de collaborer avec un(e) artiste de renommée mondiale de son choix en vue d'un concert qui sera diffusé dans les festivals partenaires : Jazz à Vienne, Jazz sous les Pommiers, Bratislava Jazz Days, etc…

Ouverte à toutes les esthétiques musicales, cette collaboration doit être à l'initiative de l'artiste qui postule afin de mettre en valeur son projet artistique. L'artiste de renom met son expérience et son talent au service du projet.

Avant même de postuler, la ou le jeune artiste aura identifié son mentor, esquissé son projet dans les grandes lignes et pris contact par les moyens de son choix avec un(e) artiste de renom qui aura donné son accord de principe. L'objectif de cette collaboration inédite est de proposer un set d'environ une heure qui sera présenté dans les festivals partenaires de l'opération.

L'appel à candidatures sera ouvert du 1er au 31 octobre 2018 sur le site :

http://talents.adami.fr

Le jury, composé de représentants des festivals partenaires et de l'Adami, annoncera le lauréat au début du mois de novembre et les répétitions pourront démarrer dans la foulée pour des représentations à partir de mai 2019.

Une enveloppe financière de 25 000 € maximum, sur la base d'un budget prévisionnel à fournir, sera attribuée au lauréat Talents Adami Jazz afin de lui permettre de financer les salaires pour les répétitions, le transport, l'hébergement, les défraiements, la location d'un studio, etc. L'Adami prendra ensuite en charge le coût de diffusion et la promotion en partenariat avec les festivals.

Conditions d'admission :

1- C'est l'artiste ou groupe qui postule.
2- Cette opération s'adresse aux artistes de jazz qui auront 36 ans maximum au 31 décembre 2019, justifiant d'expériences professionnelles préalables. Dans le cas d'un groupe, la moitié au moins devra respecter ce critère.
3- Ne pas avoir été Talents Adami Jazz au titre d'une précédente édition.
4- Être résident français

Éléments à fournir obligatoirement :

- Une biographie de l'artiste/groupe qui postule (word, pdf)
- Une présentation détaillée du projet incluant le nombre de titres, etc.
- L'accord écrit de l'artiste de renom ainsi que sa disponibilité pour participer aux concerts dans les festivals partenaires (modèle proposé).
- Un budget détaillé (modèle proposé)
- Un extrait musical (mp3, 10 Mo maxi)
- Un lien vers vidéo, extrait de concert exclusivement
- Une/des photo(s) (jpeg)
- Une fiche technique et/ou des éléments techniques

Contact : communication@adami.fr

Retrouvez toute notre actualité sur **www.adami.fr**

L'Adami accompagne les artistes-interprètes tout au long de leur carrière. De la gestion des droits à l'aide à la création, nous soutenons et défendons leur travail en France et dans le monde.